



PROGRAMME DE FORMATION

RÉGLEMENTATION ET NORMES DE SÉCURITÉ SUR NOS LIEUX D'ACCUEIL

Mardi 4 février 2025

GR CIVAM PACA
&
ACCUEIL PAYSAN SUD

Cette formation est faite pour vous si vous souhaitez...

- Identifier les spécificités du tourisme
- Affiner son projet d'accueil à la ferme
- Développer ses compétences pour accueillir des publics sur sa ferme en hébergement
- Utiliser les documents de référence et acquérir les bons réflexes pour sécuriser ses accueils

Contenu

Contexte touristique

Les principaux acteurs du territoire, les aides à l'investissement, les labels (agri)touristiques, objectifs d'un projet d'accueil, communiquer sur son projet

L'accueil à la ferme avec hébergement

• Déclarer une nouvelle activité

Le GUE ; le régime agricole (Micro BA / réel BA) ; le BA, le BIC, le BNC

• Les hébergements

Gîte, meublé de tourisme, chambre et table d'hôtes, gîte d'étape, débit de boissons et hygiène en table d'hôtes, campings et hébergements insolites. ERP, règles d'urbanisme.

• Les règles administratives et commerciales

- La réservation, le contrat, la facturation
- L'état descriptif - RI et fiche de police
- L'assurance
- La signalétique
- Les premiers contacts avec un potentiel client

Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

- **Méthodes pédagogiques** : Brainstorming, témoignages, échanges et les apports théoriques de l'intervenant
- **Moyens matériels et outils** : Utilisation de paperboard et/ou de support powerpoint

Modalités d'évaluation

Questionnaire d'évaluation à compléter en fin de parcours de formation

Conditions générales de formation du GR CIVAM PACA consultables en ligne
https://www.civampaca.org/formation_structure_conditions.php?id=33

Programme diffusé le 04/11/24

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Dates** : mardi 4 février 2025
- **Durée** : 7 heures
- **Horaires** : 9h-12h30 et 13h30-17h
- **Lieu** : Lauris (84)
- **Date limite d'inscription** : 21 janvier 2025
- **Intervenant** : Armand MARGUERITE, salarié agritourisme pour le réseau Accueil Paysan Occitanie depuis 2012
- **Responsable de formation** : Marion Genty, animatrice coordinatrice Accueil, GR CIVAM marion.genty@civampaca.org - 04 90 78 35 39
- **Public ciblé** : agriculteurs.trices du Vaucluse et des départements limitrophes souhaitant mettre en place un hébergement touristique à la ferme.
- **Pré-requis** : aucun pré-requis nécessaire
- **Tarifs** : Prise en charge par VIVEA selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de VIVEA). Prise en charge par les OPCO pour les salariés agricoles et non agricoles. Contactez-nous pour obtenir un devis d'un montant de 175 € (25€/h de formation). Pour les autres cas, contactez-nous.
- **Validation de la formation** : Délivrance d'une copie de la feuille d'emargement ou d'une attestation individuelle de formation
- **Besoin de vous faire remplacer ?**
Contactez votre service de remplacement



Action réalisée avec le soutien financier de



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES